



# FEDERATION BURKINABE DE FOOTBALL

01 B.P 57 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO

Tél : (226) 25 41 78 02/03

E-mail : [febefoo@fasonet.bf](mailto:febefoo@fasonet.bf) / [febefoo01@gmail.com](mailto:febefoo01@gmail.com)

Site web: [www.fbf.bf](http://www.fbf.bf) / [www.fasofoot.bf](http://www.fasofoot.bf)

N°2024-0042/FBF/SG

## **CIRCULAIRE**

### **A**

- **Tout Président de ligue régionale**
- **Tout Président de district**

### **Objet : renouvellement des démembrements de la FBF**

Dans le cadre du renouvellement des démembrements de la FBF (districts et ligues), nous avons l'honneur de vous rappeler que les élections doivent se dérouler conformément aux textes statutaires de la FBF, notamment les statuts et le code électoral.

Dans le but de garantir des élections apaisées, ouvertes, libres et transparentes, nous invitons toutes les commissions électorales des démembrements de la FBF à l'application stricte de l'article 9.3 du code électoral de la FBF adopté en Assemblée Générale Extraordinaire du 04 mai 2024 qui stipule : « Dans un délai de trois (03) jours à compter de la date limite de dépôt des candidatures, la commission électorale informe par écrit les candidats qui n'ont pas soumis tous les documents pertinents à l'appui de leur candidature et leur accorde un nouveau délai de trois (03) jours pour compléter leur dossier. Si les candidats concernés ne complètent pas leur dossier dans le délai imparti, leur candidature est déclarée irrecevable ».

La transmission de l'écrit aux candidats doit se faire avec accusé de réception.

Aussi, nous rappelons aux différents candidats que conformément à l'art. 9 de la directive N°2024-002/MSJE/CAB du 06 juin 2024, le collège électoral se compose comme suit :

- ✓ pour le district, des délégués des associations sportives affiliées, disposant d'un récépissé de déclaration d'existence en cours de validité, délivré depuis deux (02) ans au moins et ayant participé aux activités depuis au moins deux (02) saisons sportives ;
- ✓ pour la ligue, des délégués des associations sportives affiliées, disposant d'un récépissé
- ✓ de déclaration d'existence en cours de validité, délivré depuis deux (02) ans au moins et

ayant participé aux activités depuis au moins deux (02) saisons sportives et des districts régulièrement constitués.

La Fédération Burkinabè de Football sait compter sur vous pour des élections ouvertes, crédibles, transparentes et apaisées.

Ouagadougou, le 21 juin 2024

Pour le Président et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Alassane D. DANDJINOU**  
*Administrateur Civil*

**Ampliation**

MSJE (ATCR)